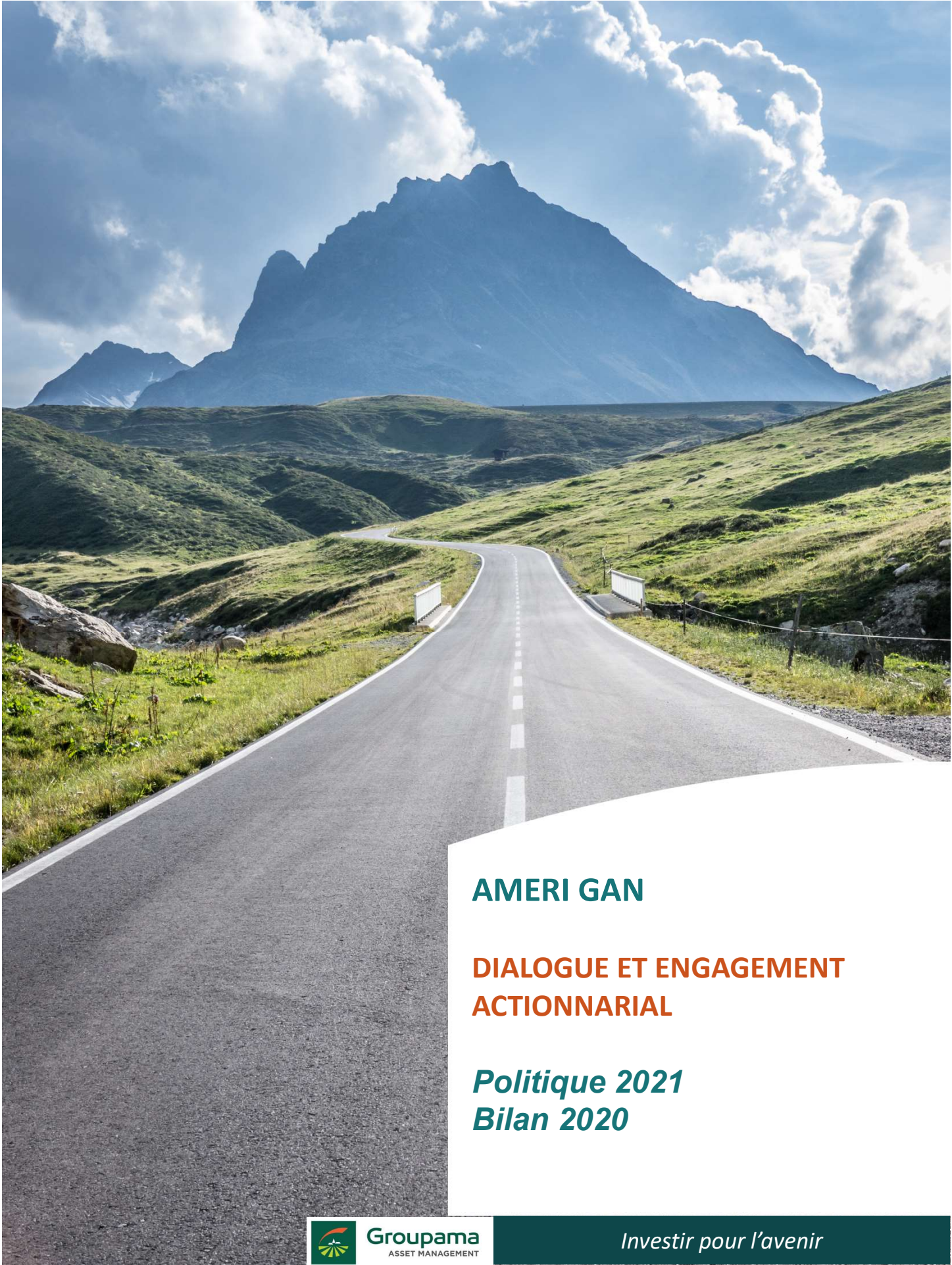




AMERI GAN

**DIALOGUE ET ENGAGEMENT
ACTIONNARIAL**

***Politique 2021
Bilan 2020***



Groupama
ASSET MANAGEMENT

Investir pour l'avenir

1. La démarche d'engagement chez Groupama AM

2. Politique d'exclusion et de suivi des controverses

3. Engagement actionnarial dans le fonds

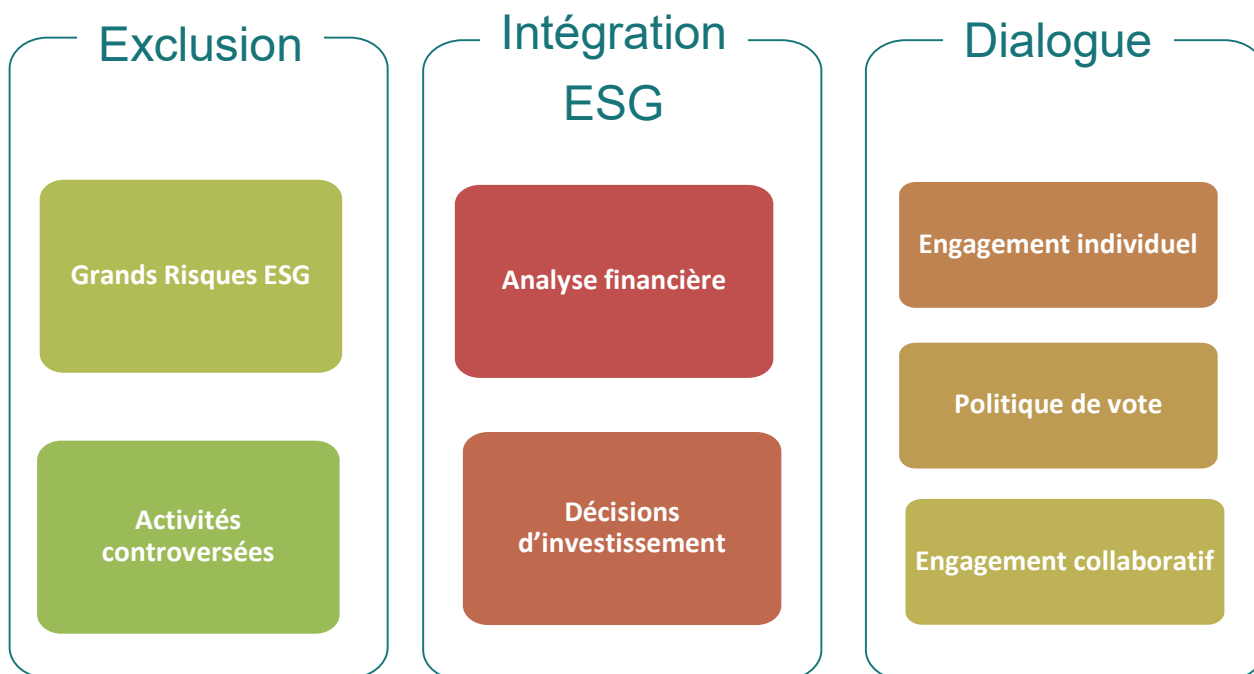
LA DÉMARCHE D'ENGAGEMENT CHEZ GROUPAMA AM

L'engagement actionnarial désigne l'influence des investisseurs sur les pratiques des entreprises au travers de la mise à profit de leur position d'actionnaire. C'est une composante majeure du processus d'investissement. Il permet en particulier aux investisseurs de questionner la stratégie environnementale, sociale et sociétale des entreprises ainsi que leur gouvernance.

Si provoquer un changement semble plus facile pour des actionnaires majoritaires, tous les investisseurs ont à leur portée divers outils pour faire entendre leur voix auprès des entreprises : dialoguer avec la direction ou le conseil d'administration, voter en assemblée générale, participer au dépôt de résolutions en assemblée générale, ou s'exprimer publiquement et, en dernier lieu, sortir de l'investissement en vendant leur titres.

Pour Groupama AM, l'engagement traduit une volonté d'assumer pleinement sa responsabilité fiduciaire de détenteur d'actifs à long terme ainsi qu'une volonté de renforcer le dialogue avec les entreprises sur les thématiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance). **L'engagement est d'une part une source de création de valeur et d'autre part un moyen de diminuer les risques.**

Groupama AM renforce continuellement sa stratégie en matière d'engagement autour de trois leviers :



LES OBJECTIFS ET LES AXES DE L'ENGAGEMENT

L'ENGAGEMENT EST PLEINEMENT INTEGRE DANS LA STRATEGIE ESG DE GROUPAMA AM

L'engagement actionnarial constitue un prolongement naturel de l'analyse ESG et de la prise en compte de ses critères dans les décisions d'investissement.

Cette démarche, ancrée à la forte présence de Groupama AM sur la place de Paris depuis 2002 sur les sujets ESG, se structure **autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives**.

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL AU SERVICE D'UN TRIPLE OBJECTIF

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique de dialogue et de vote ancrée sur les sujets ESG qui répondent aux objectifs suivants :



C'est une démarche volontaire et constructive que Groupama AM prend en charge au nom des investisseurs souhaitant de réels efforts dans l'amélioration de la gouvernance et des pratiques environnementales et sociétales d'entreprises identifiées.

TROIS AXES PRIORITAIRES CONDUISENT LES INITIATIVES D'ENGAGEMENT



L'axe Risques de durabilité se compose des Grands Risques ESG et d'Exclusion du secteur charbon.

UNE POLITIQUE ACTIONNAIRALE EXIGEANTE

Les initiatives d'engagement actionnarial de Groupama AM se répartissent sur trois champs d'intervention :

1. Une politique de vote exigeante, en place depuis 2001, accompagnée par la possibilité de discuter avec les entreprises des projets de résolutions présentées aux Assemblées Générales.
2. Un dialogue direct et régulier lors de rencontres avec les équipes dirigeantes des principales entreprises cotées européennes, ou dans le cadre de discussions ciblées avec les entreprises controversées.
3. Une participation à des initiatives collaboratives, de portée européenne et internationale soit dans le cadre de la plateforme d'engagement collaboratif des PRI soit en prenant part aux dépôt de résolutions externes aux Assemblées Générales ainsi que des coalitions des actionnaires.

1. La démarche d'engagement chez Groupama AM
- 2. Politique d'exclusion et de suivi des controverses**
3. Engagement actionnarial dans le fonds

AXES DE NOTRE POLITIQUE D'EXCLUSION

Armes controversées

Groupama AM est engagé depuis 2008 dans un groupe de travail de Place de Paris sur les armes controversées (Bombes à sous-munition, Mines anti-personnel et Armes à uranium appauvri). Depuis mai 2009, Groupama AM a mis en place une politique d'exclusion en matière

d'investissement dans les entreprises reconnues impliquées dans les activités liées à ces armes.

La politique complète est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.groupama-am.com/fr/nous-connaître/une-gouvernance-responsable/>

Secteur du charbon

Groupama AM a mis en place, en 2019, une politique d'exclusion du secteur charbon, ayant pour objectif de diminuer notre exposition aux risques climatiques.

Cette politique s'applique à nos investissements dans les activités d'extraction du charbon ou de production d'énergie à partir du charbon. Sont exclues toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires ou mix de production d'électricité repose à plus à 20% sur le charbon.

Ce critère est complété, à partir de 2021, par des seuils d'exclusion absolus. Sont exclues les entreprises dont la production annuelle de charbon dépasse 20 millions de tonnes et celles dont la capacité installée des centrales au charbon dépasse 10 GW.

Un dialogue actionnarial est engagé avec certaines sociétés dont les seuils sont proches des limites d'exclusions ou qui ont mis en place des stratégies de sortie du charbon, mais à un horizon encore trop lointain pour notre politique.

La liste d'exclusion s'appuie sur les travaux de l'ONG allemande Urgewald. Elle fournit, à travers le Global Coal Exit List, l'exposition charbon des entreprises impliquées dans ce secteur d'activité. L'équipe de Recherche interne Groupama AM retrace les résultats fournis par Urgewald, comme toutes les données extra-financières provenant de fournisseurs externes.

De ce fait Groupama AM peut être amené à recalculer le seuil de chiffre d'affaires ou de mix de production d'électricité et à analyser la stratégie de sortie du charbon de certaines entreprises présentes sur cette liste.

Si les conclusions sont en phase avec les travaux d'Urgewald et la stratégie de sortie du charbon de l'entreprise n'est pas définie, la valeur est exclue de nos expositions. Si les conclusions sont en phase sur les seuils affichés et la stratégie de sortie du charbon existe mais les objectifs sont encore trop éloignés pour respecter un scénario 2°, alors, la valeur est exclue de nos portefeuilles actions et crédit. Si les conclusions sont différentes, la valeur est mise sous surveillance. La liste est revue une fois par an.

La politique s'applique à tous les portefeuilles gérés par Groupama AM, y compris les fonds dédiés et les mandats tiers, sauf instruction contraire du client.

La politique complète est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.groupama-am.com/wp-content/uploads/Politique-Charbon-GroupamaAM-sept-2020.pdf>

LA LISTE DES GRANDS RISQUES ESG

Groupama AM suit une liste de **valeurs identifiées comme étant particulièrement porteuses de risques ESG, la liste des Grands Risques ESG.**

Les sociétés intégrant la liste des Grands Risques ESG sont celles pour lesquelles les risques ESG identifiés pourraient remettre en cause leur viabilité économique et financière et/ou avoir un impact significatif sur la valeur et la marque de l'entreprise. Ces facteurs seraient de nature à engendrer une perte de valeur boursière importante et/ou un abaissement significatif des notes des agences de notation.

La liste des Grands Risques est composée de deux sous-ensembles :

- Les entreprises ayant un niveau élevé de controverses (selon notre fournisseur de données), et dont la controverse a été validée par la Recherche interne selon nos propres critères.
- Les entreprises dont la gouvernance est considérée comme « Grands Risques » par nos analystes selon notre approche interne. Cette note est le résultat d'une gouvernance défailante et notée négativement, sur trois piliers fondamentaux de notre analyse de gouvernance : traitement équitable des actionnaires, structure de contrôle/rémunérations et qualité du management.

A chaque nouvelle entrée d'une société dans la liste des Grands Risques, l'analyste détermine des conditions de sortie, qui sont systématiquement revues tous les six mois.

- L'entrée ou la sortie de valeurs sur cette liste est validée par un **Comité des Risques de durabilité**, présidé par le Directeur des Risques de Groupama AM.
- Les entreprises suivies à la Recherche et **appartenant à cette liste**, ne peuvent pas recevoir, de la part des analystes, **une recommandation action à l'achat ou une recommandation crédit assortie d'une perspective positive.**
- **L'investissement dans les valeurs présentes sur la liste des Grands Risques est exclu pour l'ensemble des fonds ISR, quelle que soit la durée de l'investissement, mais limité à 1 an pour les fonds monétaires,**
- **Un système d'alertes** est mis en place dans les outils de gestions,
- **Un dialogue actionnarial** est engagé avec les émetteurs de la liste lors des meetings avec le management.

1. La démarche d'engagement chez Groupama AM
2. Politique d'exclusion et de suivi des controverses
- 3. Engagement actionnarial dans le fonds**

ENGAGEMENT AVEC LES ENTREPRISES INVESTIES

DIALOGUE ACTIONNARIAL

15 sociétés contactées

Indicateurs ESG					
Type d'engagement	Intensité carbone	Indépendance du Conseil	Formation	Créations d'emploi	Droits humains
Dialogue avec le management	8 sociétés	7 sociétés	6 sociétés	5 sociétés	6 sociétés
Engagement individuel spécifique					
Meetings en amont des AG					
Initiatives collaboratives					

:

OBJECTIFS DE PERFORMANCE DU FONDS

- Objectif principal : Intensité CO2 < univers de référence*
- Objectif secondaire : Politique en matière des droits de l'homme > univers de référence* *

* Moyenne pondérée sur 12 mois glissants/ ** En % d'entreprises et moyenne sur 12 mois glissants

VOTES EN ASSEMBLEES GENERALES

93 % des AG votées

6,4 % d'opposition aux résolutions

Nombre de sociétés votées	Nombre de résolutions	Votes Contre
68	1100	70

Avertissement

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet. Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite. Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris -
Site web : www.groupama-am.com





Groupama
ASSET MANAGEMENT

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris
Tél.: 01.44.56.76.76
Société de gestion de portefeuille
Agrément GP93-02 du 05/01/93
Société Anonyme au capital de 1 878 910 euros
389 522 152 RCS Paris
Siret 389 522 152 00 047 – APE 6630Z

www.groupama-am.com